



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-3973

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Cusset - Construction d'un collège - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -
Demande de subvention

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de
l'éducation

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes lehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-3973**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Cusset - Construction d'un collège - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La forte pression des effectifs dans les collèges de Villeurbanne nécessite la construction d'un nouveau collège, avec un objectif de livraison à la rentrée 2022. Par délibération du Conseil n° 2017-1883 du 10 avril 2017, la Métropole de Lyon a approuvé l'individualisation d'une autorisation de programme partielle de 9,750 M€ pour l'acquisition des terrains, les études préalables et le lancement d'un concours restreint sur esquisse.

Afin de notifier et d'engager les marchés de travaux en 2020 et permettre la réalisation du collège, dans le respect du calendrier, il est proposé d'approuver l'individualisation d'une autorisation de programme complémentaire.

Les terrains situés à l'angle des rues Bourchanin, Zola, Baudin, sur le secteur Cusset ont été acquis en 2018. L'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate dont l'architecte Jean-Pierre Lott est le mandataire, vient d'achever ses études de conception, les diagnostics géotechniques approfondis du terrain n'ayant pu être réalisés avant septembre 2019, en raison de l'occupation illégale du site, empêchant l'accès et la démolition préalable des bâtiments.

II - Projet

Ce nouveau collège, d'une capacité de 700 élèves, comprend la construction d'environ 5 130 m² de surfaces utiles, soit environ 7 100 m² de surfaces de plancher.

La Métropole, maître d'ouvrage, a exigé dans le programme des objectifs de qualité architecturale alliant les qualités environnementales, sobre en énergies et fonctionnalité de locaux. Une démarche de haute qualité environnementale (HQE) est visée, sans rechercher de certification, avec un niveau de performance en préparation à la réglementation thermique 2020, dit "carbone 1 et énergie 3". Pour atteindre cette performance, l'utilisation de matériaux bio sourcés (charpente bois, isolant cloison laine de bois, etc.) et des panneaux photovoltaïques sur 306 m² seront mis en œuvre. Sont également retenues une orientation bioclimatique, avec protection solaire adaptée fixe, une performance de l'enveloppe avec une bonne isolation thermique, une maîtrise de l'étanchéité à l'air. La conception des espaces extérieurs intègre l'atténuation de l'effet îlot de chaleur, par un revêtement de sol de teinte grise ou claire, une toiture terrasse végétalisée, des plantations apportant de l'ombrage.

La construction se décompose essentiellement comme suit :

- 31 salles de classe et leurs dépôts (environ 2 420 m²) : enseignement général, salles spécialisées scientifiques, artistiques (arts plastiques et/ou musique) et pour l'accueil des dispositifs spécifiques (unités localisées pour l'inclusion scolaire -ULIS- et unités pédagogiques pour allophones arrivants (UP2A),
- une salle d'évolution sportive de 350 m² avec vestiaires et sanitaires,

- une restauration d'environ 640 m² pour 530 couverts par jour, avec une cuisine en production sur place et fonctionnant selon le principe du semi-salad'bar,
- accueil, direction et accompagnement pédagogique (1 275 m²),
- locaux de maintenance et moyens généraux (440 m²),
- un préau et des auvents assurant les liaisons entre les bâtiments,
- l'aménagement des espaces extérieurs (entrée sécurisée, cour, aire de sport, etc.).

La Commune de Villeurbanne a acheté une partie du terrain, en limite du collège, pour la construction d'un gymnase, en cours d'étude de conception.

III - Coût total du projet

L'acquisition des terrains appartenant au service départemental-métropolitain d'incendie et secours (SDMIS) et à des particuliers permet la construction du collège. Cependant, l'entrée et la cour pourraient disposer de plus d'espaces si une partie des maisons limitrophes situées entre le collège et le cours Emile Zola (dans le triangle classé en emplacement réservé au plan local d'urbanisme et de l'habitat -PLU-H- à des fins d'équipements et d'espaces publics) sont à vendre. Les montants des acquisitions réalisées et celles possibles pour partie, les frais notariés et de bornage représentent un coût de 4 M€. Par ailleurs, les montants de déconstruction, désamiantage des immeubles et maisons s'élèvent à environ à 1,4 M€ TTC.

Une autorisation de programme complémentaire s'avèrera aussi nécessaire si ces acquisitions de maisons sont confirmées.

L'acquisition de l'ensemble des mobiliers et équipements est estimé à 400 000 € TTC.

Le montant estimatif initial des travaux de construction était de 11 900 000 € HT valeur janvier 2018, soit 12 252 000 € HT valeur juin 2019. Des exigences techniques supplémentaires ont été demandées, d'une part, par le SDMIS et par la sous-commission départementale pour la sécurité sur l'étude de sûreté et de sécurité publique. Il s'agit essentiellement de clôturer toute l'enceinte à hauteur de 2,50 m et pas seulement les côtés le long des voies, d'augmenter la capacité de stockage de l'enregistreur d'images de vidéo protection, de modifier le désenfumage du hall par l'ajout de gaines verticales au droit de l'atrium, de renforcer les prestations pour diminuer l'effet îlot de chaleur dans la cour et le plateau multisports. D'autre part, pour atteindre l'objectif de performance énergétique, des panneaux photovoltaïques ont dû être ajoutés. Deux salles de classe, dont l'emprise est prévue en extension dans le programme de concours, seront aménagées lors du chantier, leur intégration s'avérant techniquement plus économique que lors d'une réalisation ultérieure.

Le montant des travaux de construction est porté à 12 621 000 € HT, soit 15 145 200 € TTC et le montant de l'enveloppe pour la construction toutes dépenses confondues à 20 200 € TTC.

Une demande de subvention sera à demander auprès des services de l'État (Agence d'urbanisme ou autre organisme), en faveur des performances environnementales et climatiques.

Le budget total du projet se répartit comme suit :

Désignations des prestations	Montant (en € TTC)	Montant construction (en € TTC)
acquisitions foncières, bornages et frais notariés	4 000 000	
études de sols préalables, diagnostics amiante, déconstructions	1 400 000	
études géotechniques, topographie		35 000
honoraires de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, bureau de contrôle		2 500 000
travaux		15 145 000
branchements, équipement divers		610 000
provisions (imprévus travaux, tolérance maîtrise d'oeuvre)		1 200 000
actualisations et révisions de prix, taxes		710 000

1 ^{ers} équipements et mobiliers	400 000	
Total estimations toutes dépenses confondues	5 800 000	20 200 000

Par conséquent et afin de lancer et engager les marchés de travaux, il est proposé d'individualiser l'autorisation de programme complémentaire à 16 250 000 € TTC, incluant 400 000 € pour l'acquisition du mobilier et des matériels, portant ainsi l'autorisation de programme totale à 26 000 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des travaux du collège à Villeurbanne, secteur Cusset, pour un montant total de l'opération à 26 000 000 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer les documents administratifs, les autorisations d'urbanisme, ainsi que les marchés de travaux afférents à ces opérations,

b) - demander à monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, de créer par arrêté un nouveau collège à Villeurbanne, en vue d'une ouverture à la rentrée scolaire 2022,

c) - solliciter auprès de la Préfecture du Rhône une subvention d'investissement en lien avec les performances environnementales,

d) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande de subvention et à sa régularisation.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P34 - Education, pour un montant de 16 250 000 € TTC correspondant à l'engagement des travaux et au financement, du mobilier et du 1^{er} équipement en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 600 000 € en 2020,
- . 6 248 302 € en 2021,
- . 8 548 000 € en 2022,
- . 853 698 € en 2023 et suivants,

sur l'opération n° 0P34O5307.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 26 000 000 € TTC.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal :

- exercice 2020 : 600 000 € - chapitre 23,
- exercice 2021 : 6 248 302 € - chapitre 23,
- exercice 2022 : 8 218 000 € - chapitre 23 et 330 000 € - chapitre 21 pour l'acquisition du mobilier et des équipements,
- exercices 2023 et suivants : 783 698 € - chapitre 23 et 70 000 € - chapitre 21 pour le mobilier,

sur l'opération n° 0P34O5307.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.